

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 15 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christophe DE CLERCK, Maire.

**Présents :** MM Christophe DE CLERCK, Lysiane FINOT, Michel DE LANGLOIS, Louise MICHENAUD, Michel DELHOMMEAU, Stéphanie REBEYROLLE, Dominique DUBECQ, Martine HERRGOTT, Kaci AGOUN, Thérèse COLIN, Jean-Jacques HERRGOTT, Charline PRADO, Aurore BAUDOUIN, Valentin BARUGOLA, Nathalie BOISSIERE, Franck BONNASSIEUX, Héloïse DELAHOULLE DEVISMES, Franck DUPUIS, Pascale LAVERDURE, Sébastien CREPIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** MM. Chantal BRUGEAT, qui a donné pouvoir à Louise MICHENAUD, Victor IGNASIAK, qui a donné pouvoir à Christophe DE CLERCK.

**Absents excusés :** M. David LAURELUT,

**Secrétaire de séance :** Stéphanie REBEYROLLE.

**2020-23 - Règlement intérieur**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation, puis il présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le règlement intérieur dans les conditions exposées par le Maire.

**2020-24 - Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms ;

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROPOSE** la liste de contribuables suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Louise MICHENAUD 25, rue Fonteny 77515 POMMEUSE	M. Guillaume GILLOOTS 5, rue de Maisonfleur 77515 FAREMOUTIERS
M. Victor IGNASIAK 55, rue Pasteur 77515 POMMEUSE	M. Valentin BARUGOLA 7, impasse de la Vallée 77515 POMMEUSE
Mme Lysiane FINOT 7, rue de la Pisserotte 77515 LA CELLE SUR MORIN	M. Franck BONNASSIEUX 6, rue des Grands Champs 77515 POMMEUSE
M. Jean-Jacques HERRGOTT 35, rue de Paris 77515 POMMEUSE	M. Pascal FINOT 7, rue de la Pisserotte 77515 LA CELLE SUR MORIN
M. Kaci AGOUN 8, rue Courton 77515 POMMEUSE	Mme Thérèse COLIN 3, rue Courton 77515 POMMEUSE
M. Michel DELHOMMEAU 33, rue de Paris 77515 POMMEUSE	M. Alain IGNASIAK 55, rue Pasteur 77515 POMMEUSE

Mme Marie-José LECERFF 11A, rue des Ecluses 77515 POMMEUSE	M. Michel TESTARD 25, rue Favier 77515 POMMEUSE
Mme Martine HERRGOTT 35, rue de Paris 77515 POMMEUSE	M. Fabrice GUYOT 17, rue des Vieilles Vignes 77515 POMMEUSE
M. Dominique DUBECQ 14, rue Pasteur 77515 POMMEUSE	M. René MICHEL 37, rue Fonteny 77515 POMMEUSE
M. Alain MOISAN 7, cour des Verrets 77515 POMMEUSE	M. André JOSSELIN 17, rue Fonteny 77515 POMMEUSE
Mme Alberte HOUILLOT 3, rue des Tierrys 77515 POMMEUSE	M. Jean-Pierre BRULFERT 12, rue des Nouettes 77515 POMMEUSE
M. Jacques ALONSO 6, rue de la Vigne des Dames 77515 POMMEUSE	M. Claude BOURDON 4, rue de la Cavée 77515 POMMEUSE
Mme Aurore BAUDOUIN Avenue du Général HUERNE 77515 POMMEUSE	Mme Nathalie MACON 202, rue Paul Niclausse 77515 POMMEUSE
M. Yves PAINDAVOINE 18, rue des Coteaux 77515 POMMEUSE	M. Janis VAUCELLE 15, rue Neuvray 77515 POMMEUSE
M. Michel DE LANGLOIS 4, rue du Château 77515 POMMEUSE	M. Yves JEANSON 9, rue des Berges 77515 POMMEUSE
M. Franck DUPUIS 276, rue Paul Niclausse 77515 POMMEUSE	M. Jacky THOMAS 1, rue des Iris 77515 POMMEUSE

### 2020-25 - Renouvellement de l'adhésion au FSL (Fonds de Solidarité Logement)

Vu le projet de convention entre la Commune et le Département de Seine-et-Marne concernant l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Département de Seine-et-Marne,
- **AUTORISE** le versement d'une contribution de 0,30 € par habitant, soit un montant total de 885 € au titre de l'année 2020.

### 2020-26 - Acquisition de la parcelle ZE 23

Vu l'offre d'achat en date du 23 mai 2017,

Considérant que le propriétaire du terrain a confirmé son accord pour cette transaction,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MANDATE** le Maire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZE 23 située sente du Mesnil, d'une surface totale de 5a90ca, au prix de 1 500,00 €, frais notariés, à la charge de la commune, non compris, et l'autorise à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette transaction.

### 2020-27 - Approbation du compte de gestion 2019

Vu le Compte de Gestion 2019 présenté par Madame le Receveur Municipal,

Considérant que le Compte Administratif 2019 de la commune est en parfaite conformité avec le Compte de Gestion,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 - **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 de la commune tel qu'il est présenté.

### 2020-28 - Approbation du compte administratif 2019

Pour ce point Monsieur le Maire quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Michel De Langlois, Adjoint délégué aux finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2019,

Vu le compte administratif 2019,

Considérant que le Compte Administratif 2019 de la commune est en parfaite conformité avec le Compte de Gestion,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération, synthétisé comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 057 496,35	G 2 424 866,51
	Section d'investissement	B 375 056,26	H 854 345,81
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 40 307,22 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 472 859,83	= G+H+I+J 3 279 212,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 168 867,00	L 304 746,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 168 867,00	= K+L 304 746,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 057 496,35	= G+I+K 2 424 866,51
	Section d'investissement	= B+D+F 584 230,48	= H+J+L 1 159 091,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 641 726,83	= G+H+I+J+K+L 3 583 958,32

### 2020-29 - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** comme suit le résultat de l'exercice 2019 :

Compte R 002 recettes de fonctionnement : 367 370,16 €,

Compte 1068 recettes d'investissement : 0,00 €.

### 2020-30 - Approbation du budget supplémentaire 2020

Vu le projet de Budget Supplémentaire (BS) pour l'année 2020,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à xx voix pour,

- **APPROUVE** le BS pour 2020 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, synthétisé ci-dessous,

	Reports 2019	budget 2020	total voté
<b>Section de fonctionnement</b>			
total dépenses	- €	367 370,16 €	367 370,16 €
Total recettes	- €	367 370,16 €	367 370,16 €
<b>Solde</b>	- €	- €	- €
<b>Section d'investissement</b>			
Total dépenses	- €	710 852,49 €	710 852,49 €
Total recettes	- €	710 852,49 €	710 852,49 €
<b>Solde</b>	- €	- €	- €

**2020-31 - Avis sur la demande d'augmentation de la capacité de traitement de l'installation de méthanisation déposée par la société Méthabrie**

Vu la demande déposée par la société METHABRIE le 18 juin 2019, complétée le 24 janvier 2020, à l'effet d'être autorisée à porter à 98,63 t/j la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite actuellement, sous le régime de la déclaration au titre de la législation des installations classées, au lieu-dit « L'églantier », à Pommeuse,

Considérant les nuisances générées par l'installation actuelle (rejets, odeurs notamment) et les nombreuses réclamations des riverains,

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à 21 voix pour et une abstention,

- **EMET** un avis défavorable à cette demande,

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie REBEYROLLE

